



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Baccalauréat 2021

Juin 2021

SOMMAIRE

Les chiffres clés..... p 2

Présentation de la session 2021 p 3

Les nouveautés de la session 2021
Le calendrier

L'impact de la crise sanitaire sur l'examen p 6

Des épreuves terminales maintenues
Un protocole sanitaire strict pour les épreuves écrites et orales
Des épreuves aménagées ou annulées

Ce qui ne change (presque) pas..... p 13

Les mentions
Les épreuves de rattrapage
La session de remplacement
Les aides et les aménagements d'épreuves pour les candidats à besoins particuliers

Les résultats du baccalauréat..... p 15

Comment consulter les résultats de la session 2021 ?
Rappel des résultats de la session 2020 dans l'académie de Poitiers

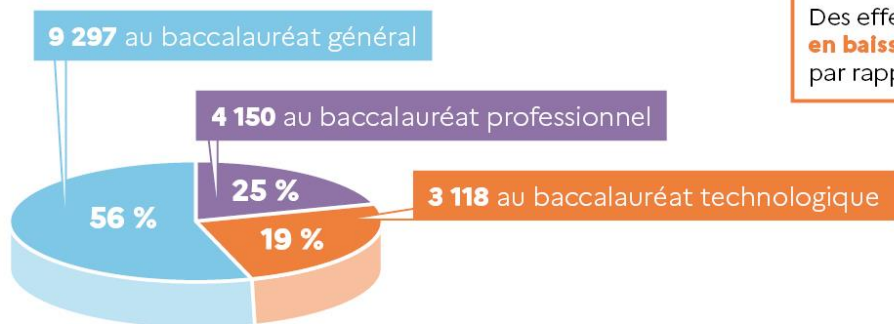
Après le baccalauréat :
accompagner chacun vers la réussite..... p 16

Les vœux d'orientation 2021 des lycéens dans l'académie de Poitiers
Du 27 mai au 16 juillet 2021 : la phase d'admission principale de Parcoursup
À partir du 16 juin et jusqu'au 16 septembre 2021 : une phase complémentaire
L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

Annexe : note d'information p 18

LES CHIFFRES CLÉS

16 565 candidats inscrits aux épreuves terminales



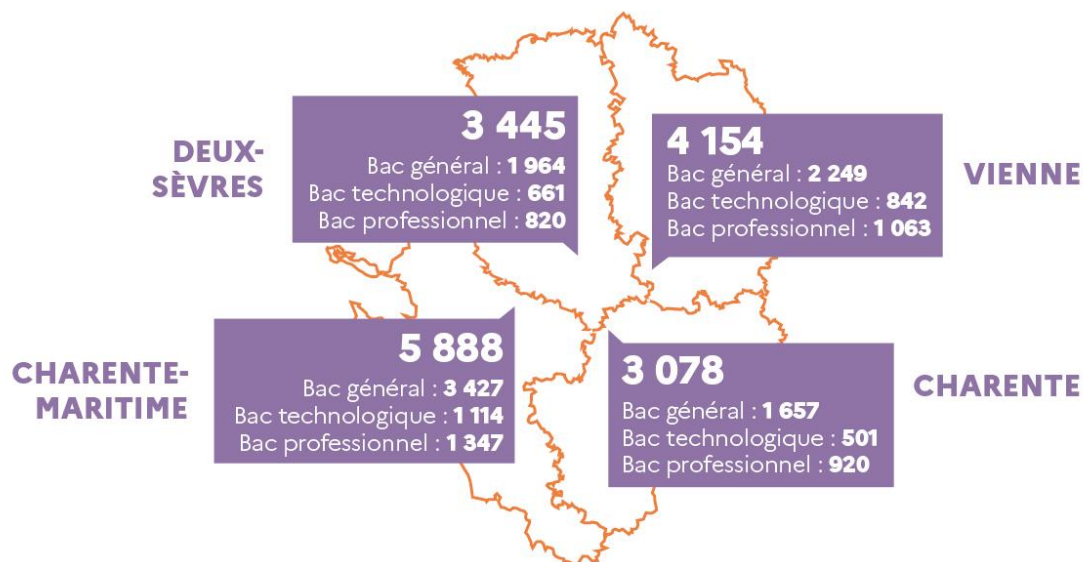
Des effectifs globaux **en baisse de 3,8 %** par rapport à 2020

 **190** candidats individuels soit **1,15 %** de l'effectif global

 **927** candidats en situation de handicap soit **5,6 %** de l'effectif global

 Age du candidat le plus jeune : **15 ans**

 Age du candidat le plus âgé : **59 ans**



12 768 candidats inscrits aux épreuves anticipées de classe de 1^{re} générale et technologique

9 489 en baccalauréat général

3 279 en baccalauréat technologique

PRÉSENTATION DE LA SESSION

1. Les nouveautés de la session 2021

a) Le Grand oral

Porté par la réforme du baccalauréat général et technologique, le [Grand oral](#) est une des principales nouveautés de la session 2021. Cette épreuve obligatoire, qui se prépare tout au long du cycle terminal, est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen. Elle vise à **évaluer des compétences essentielles** comme la maîtrise de la prise de parole de manière structurée et argumentée, et la capacité à développer une réflexion : **ces aptitudes sont indispensables pour la poursuite d'études supérieures**, mais aussi tout au long d'une carrière professionnelle et d'un parcours personnel.

Le jury appréciera la solidité des connaissances du candidat mais également sa capacité à argumenter et à relier les savoirs. Une [grille d'évaluation indicative](#) a été élaborée pour guider le jury.

L'épreuve du Grand oral est notée sur 20 points. Elle représente 10% de [la note finale du baccalauréat](#) dans la voie générale et 14% dans la voie technologique.

• Comment est préparée cette épreuve ?

En terminale, les élèves définissent deux questions adossées aux enseignements de spécialité suivis pour la voie générale, ou à l'enseignement de spécialité dans lequel une étude approfondie ou un projet a été mené, pour la voie technologique. Avec l'aide de leurs professeurs de spécialité, ils travaillent une réponse argumentée pour chacune de ces deux questions.

Quand cela a été possible, des oraux blancs ont été organisés en présentiel, mais également en distanciel au sein des établissements. Ces temps d'échanges et d'entraînements sont autant de moments pour aider les élèves à se préparer aux modalités de l'épreuve.

En outre, une [page dédiée](#), enrichie régulièrement, propose aux candidats des conseils et des ressources pour préparer cette échéance.

Le jour de l'épreuve, les candidats remettent au jury l'énoncé des deux questions signé par leurs enseignants. Avant le début de la préparation, le jury sélectionne la question sur laquelle ils seront interrogés.

• Combien de temps dure le Grand oral ?

L'épreuve dure 20 minutes. Elle est précédée d'un temps de préparation équivalent. L'oral se déroule en trois parties :

- **Durant 5 minutes**, le candidat présente la question choisie par les examinateurs et y répond ;
- Ensuite, **pendant 10 minutes**, le jury échange avec le candidat pour préciser et approfondir sa pensée. Ce temps d'échanges est une occasion d'évaluer la solidité des connaissances et des compétences argumentatives de l'élève ;
- **Les 5 dernières minutes** sont dédiées au projet d'orientation du candidat.

b) La correction dématérialisée pour l'ensemble des épreuves écrites du baccalauréat général et technologique

Parce qu'elle permet d'assurer un brassage plus important des copies tout en garantissant la sécurité des opérations et l'anonymat des candidats, et parce qu'elle limite le transport des copies, **la dématérialisation de l'ensemble du processus de correction**, expérimentée depuis 2019 dans quinze académies¹, est généralisée à l'ensemble du territoire depuis les évaluations communes début 2020. **Elle est donc généralisée aux épreuves terminales à partir de juin 2021.**

Ce dispositif a reçu un retour favorable des correcteurs lors du déploiement progressif antérieur. De plus, il permet de ne pas faire déplacer les correcteurs dans les centres d'examens pour corriger et remettre les copies qui leur ont été confiées.

c) Une attestation de réussite intermédiaire pour le baccalauréat professionnel

À la suite de la suppression de l'obligation pour tous les candidats sous statut scolaire² de présenter un diplôme de niveau III à l'issue de la classe de première, une [attestation de réussite intermédiaire](#) est mise en place.

Elle est délivrée aux élèves de première, préparant un baccalauréat professionnel, qui ont obtenu une moyenne générale sur leur livret scolaire de 10 sur 20 à tous les enseignements généraux et professionnels. Ce document, qui atteste des connaissances et des compétences de l'élève dans l'ensemble des enseignements n'est pas un diplôme. Il marque une étape importante dans le parcours de l'élève vers le baccalauréat professionnel et il est un point d'appui pour les enseignants dans le suivi pédagogique de l'élève et dans la définition de l'accompagnement dont il a besoin pour réussir son baccalauréat.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo6/MENE2102235N.htm>

¹ Amiens, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, La Réunion, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Poitiers, Reims, Rennes, et Toulouse.

² Inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat.

2. Le calendrier

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	
Épreuves anticipées (première)	
Français écrit	Jeudi 17 juin (après-midi)
Français oral	À partir du lundi 21 juin
Épreuves terminales	
Philosophie	Jeudi 17 juin (matin)
Grand oral	Lundi 21 juin au vendredi 2 juillet
Résultats	Mardi 6 juillet 2021
Oraux de rattrapage	Mercredi 7 au vendredi 9 juillet
Session de remplacement	Les 6, 9, 10 et 13 septembre

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	
Épreuves pratiques et écrites sur support informatique	Mardi 25 mai au vendredi 4 juin
Français et histoire-géographie-EMC	Mercredi 16 juin
Prévention, santé et environnement, économie-droit ou économie-gestion	Jeudi 17 juin
Arts appliqués et cultures artistiques	Vendredi 18 juin
Épreuves de contrôle	Les 6, 9 et 10 septembre



L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'EXAMEN

1. Des épreuves terminales maintenues

Les épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, ainsi que celles du baccalauréat professionnel sont maintenues aux dates prévues.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur les conditions de préparation aux examens, des aménagements d'épreuves ont été décidés. Ces mesures ont pour objectif de permettre à chaque élève de réussir son examen et d'être préparé pour suivre le parcours post-baccalauréat de son choix. Pour l'ensemble des épreuves terminales, des consignes de bienveillance ont été transmises aux jurys, au regard des circonstances particulières de cette session.

Les épreuves écrites et orales se dérouleront dans le strict respect des gestes barrières et du protocole sanitaire applicable aux examens

a) L'épreuve écrite de philosophie

Cette année, l'épreuve de philosophie comportera **quatre sujets au choix au lieu de trois** : un sujet d'explication de texte philosophique, et trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement). Chaque exercice portera sur une des notions au programme.

Lors des délibérations, le jury prendra en compte la meilleure des deux notes obtenues par le candidat, entre la note de l'épreuve terminale et la moyenne annuelle en philosophie. Ainsi, aucun candidat ne sera lésé du fait des conditions de préparation à l'épreuve et l'implication de chacun sera considérée à sa juste mesure.

b) L'épreuve du Grand oral

Face à la diversité des états de préparation des élèves à cette nouvelle épreuve, plusieurs aménagements sont mis en œuvre pour cette session 2021 :

- Lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de 5 minutes, **chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura prises lors de sa préparation ;**
- Pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, **le candidat pourra recourir à un support**, comme un tableau, pour illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.) ;
- Enfin, **chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés.** Les questions du jury ne pourront pas porter sur ces points.

c) Les épreuves anticipées de français

En 2021, tous les sujets de l'épreuve de français seront dédoublés. Pour la voie générale, deux séries de trois sujets de dissertation (chaque sujet de dissertation étant en rapport avec une des œuvres au programme) et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts seront donc proposés. Pour la voie technologique, deux commentaires et deux résumés de textes, chacun suivi d'un essai, seront également proposés.

Concernant l'oral de français, en janvier dernier un premier aménagement de l'épreuve avait été effectué avec **une réduction importante du nombre de textes attendus** : quatorze dans la voie générale (au lieu de vingt) et sept dans la voie technologique (au lieu de douze).

À la suite d'échanges avec les organisations syndicales et les représentants lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), de nouveaux aménagements ont été décidés en mai :

- Sur le **descriptif de chaque candidat, seront mentionnés les points du programme qui n'auront pas pu être abordés**, notamment les points de grammaire qui n'auraient pas pu être étudiés précisément ;
- **Avant le début de la préparation de l'épreuve, les examinateurs choisiront deux textes** parmi les quatorze textes (voie générale) ou les sept textes (voie technologique). **L'élève pourra choisir lui-même entre ces deux textes celui sur lequel il sera interrogé ;**
- **Pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront consulter et utiliser l'œuvre étudiée en lecture cursive**, afin de circuler dans l'œuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer leur maîtrise de l'œuvre lue.

d) Les épreuves du baccalauréat professionnel

Les quatre épreuves terminales des enseignements généraux du baccalauréat professionnel en français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, prévention-santé-environnement et économie-droit ou économie-gestion, qui sont communes à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel, sont maintenues aux dates préalablement fixées. **Toutefois, sur ces quatre épreuves, seules les deux meilleures notes obtenues par le candidat, sont retenues. Les deux notes les moins élevées sont remplacées par la moyenne pondérée des deux meilleures notes. Chaque épreuve garde son coefficient.**

Par ailleurs, pour l'épreuve de français, deux sujets portant sur des objets d'études différents seront proposés au choix du candidat.

Concernant les contrôles en cours de formation (CCF), tous les candidats concernés doivent passer **au moins une situation d'évaluation professionnelle en CCF. Lorsqu'un ou plusieurs CCF ont été réalisés, les notes obtenues seront retenues pour la délivrance du diplôme.**

Les élèves cas contacts ou positifs à la Covid-19 le jour des épreuves

Les candidats formellement identifiés comme cas contacts ou positifs à la Covid-19 ne sont pas autorisés à se présenter aux centres d'examen avant la fin de leur période d'isolement. Leur absence aux épreuves est justifiée par un cas de force majeure. Par conséquent, ces candidats seront convoqués aux épreuves de remplacement.

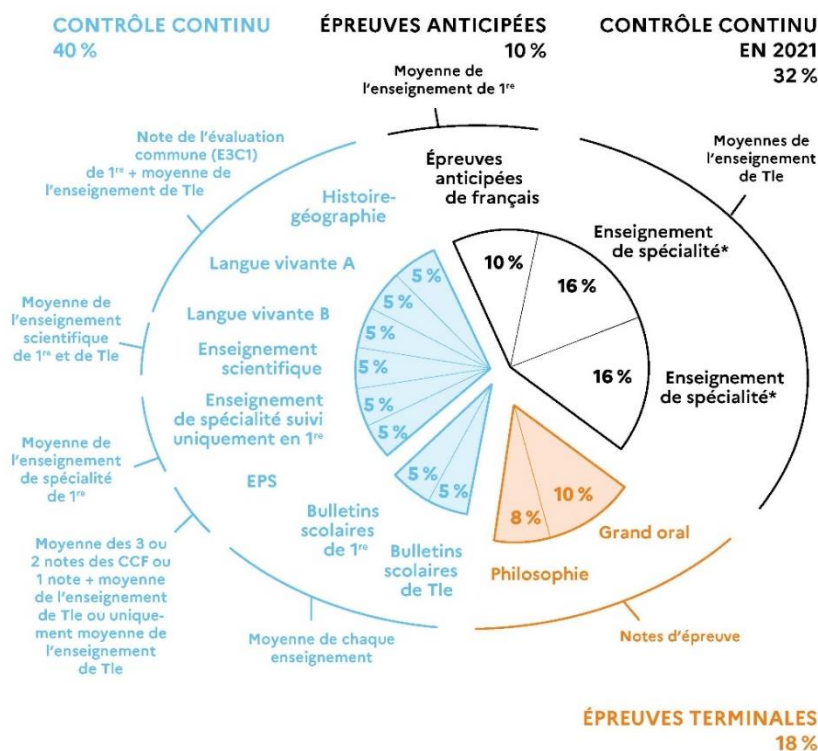
Pour l'épreuve de philosophie, si le candidat dispose d'une moyenne de contrôle continu, elle sera retenue au titre de cette épreuve. Les candidats ne disposant pas d'une telle note seront convoqués aux épreuves de remplacement.



Baccalauréat général en 2021

Comment calculer ma note ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale du baccalauréat 2021 ont été ajustées. Ces adaptations portent à 82 %, au lieu de 40 %, la part du contrôle continu.



Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

Bonus LCA

Si la moyenne de 1^{re} et de Tle est supérieure à 10, on multiplie par 3 les points au-dessus de 10 pour les ajouter au total des points obtenus au baccalauréat.

*Nota : l'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger. Pour les candidats inscrits au Cned réglementé, seules les épreuves d'enseignements de spécialité sont remplacées par l'utilisation des notes de bulletins.

Et après ?



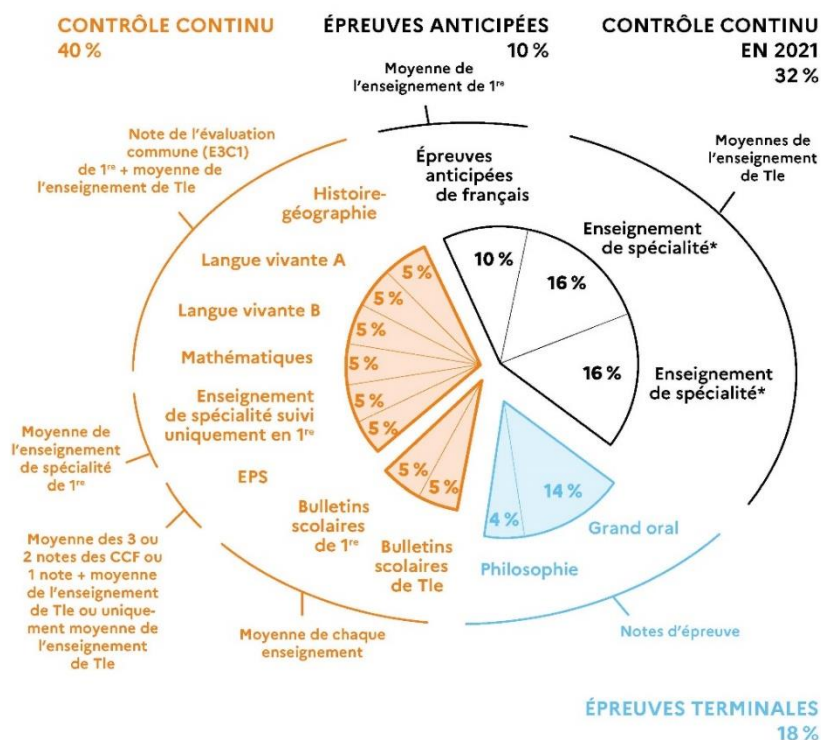
Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation commune et pour les enseignements de spécialité. Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.



Baccalauréat technologique en 2021

Comment calculer ma note ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale du baccalauréat 2021 ont été ajustées. Ces adaptations portent à 82 %, au lieu de 40 %, la part du contrôle continu.



Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

*Nota : l'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger. Pour les candidats inscrits au Cned réglementé, seules les épreuves d'enseignements de spécialité sont remplacées par l'utilisation des notes de bulletins.

Et après ?



Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation commune et pour les enseignements de spécialité. Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.



2. Un protocole sanitaire strict pour les épreuves écrites et orales

Les centres d'examens implantés dans les établissements d'enseignement seront soumis au protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires.

a) Le port du masque obligatoire à l'extérieur et à l'intérieur des locaux

Afin d'accueillir les candidats dans le strict respect des mesures sanitaires, le port du masque chirurgical ou grand public ayant une capacité de filtration de 90% (ancienne catégorie 1) sera **obligatoire pour tous**.

Des masques seront fournis aux personnels en charge de l'organisation des examens. Il en sera également proposés aux candidats qui n'en ont pas. **En cas de refus du port du masque, l'accès aux locaux d'examen sera refusé.**

b) Une aération et une désinfection régulières des locaux

Les parties communes et les salles d'examen seront nettoyées au désinfectant virucide avant l'arrivée et au départ des candidats. De plus, une attention particulière sera portée aux surfaces les plus fréquemment touchées, comme les poignées de portes. Elles feront l'objet d'un nettoyage régulier, plusieurs fois par jour.

Les salles d'examen seront aérées entre chaque épreuve ainsi que toutes les heures et au moins 15 minutes avant l'arrivée des candidats.

Afin de limiter le risque de contamination, un nettoyage des mains à la solution hydroalcoolique sera systématiquement demandé à chaque entrée et sortie de salle et avant chaque manipulation de documents.

Les candidats et les personnels sont invités à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec la solution hydroalcoolique mise à disposition.

c) Un ensemble de mesures pour limiter les brassages

Les consignes sanitaires applicables aux épreuves ont été transmises en accompagnement de la convocation de chaque candidat. Elles seront affichées et rappelées à ces derniers à leur arrivée et avant le début de chaque épreuve.

Pour limiter les brassages, une signalétique sera installée pour dissocier les flux et matérialiser les sens de circulation ainsi qu'une distanciation physique d'un mètre, à tout endroit des locaux. La capacité des salles d'examen permet d'établir une distance d'un mètre entre chaque table pour les épreuves écrites. Une distanciation entre chacun des membres du jury et entre le candidat et les membres du jury est également respectée pour les épreuves orales.

Chaque candidat présente sa pièce d'identité **sans avoir de contact** avec les examinateurs et émerge avec son propre stylo. En cas d'oubli, des stylos préalablement nettoyés avec des lingettes désinfectantes seront proposés au candidat.

Enfin, une attention particulière est portée aux candidats en situation de handicap afin de les accompagner au mieux, tout en respectant les mesures barrières.

Si des symptômes évocateurs de la Covid-19 apparaissent chez un personnel ou un candidat au cours de la journée, la personne sera immédiatement isolée.

Ces consignes peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

3. Des épreuves aménagées ou annulées

a) Les évaluations communes et les épreuves d'enseignements de spécialité pour les voies générale et technologique

Les évaluations communes (EC) de première et de terminale, ainsi que les épreuves terminales d'enseignements de spécialité qui étaient prévues en mars 2021, ont été **annulées pour les candidats inscrits dans un établissement public, privé sous contrat ou au CNED réglementé**. Les notes de ces épreuves sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires obtenues dans le cadre du contrôle continu. **Ces adaptations portent à 82%, au lieu de 40%, la part du contrôle continu dans le [calcul de la note finale du baccalauréat général et technologique](#).**

Les candidats inscrits dans un **établissement privé hors contrat ou au CNED en scolarité libre (CNED non réglementé)** bénéficieront du contrôle continu pour les EC. Les élèves de terminale présenteront les épreuves d'enseignements de spécialité les **7, 8 et 9 juin 2021** et ceux de première l'évaluation ponctuelle de la spécialité non retenue en fin de 1ère, prévue au titre du contrôle continu.

Afin de garantir la **légitimité du baccalauréat** comme examen national et la **confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation** menée par les enseignants dans les lycées, un [guide de l'évaluation](#) a été élaboré par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). Ce document édicte des principes et des conseils pour accompagner au mieux les enseignants, dans le respect de leur liberté pédagogique. Une [fiche méthodologique](#) a également été réalisée pour accompagner les instances d'harmonisation lors des délibérations.

ORGANISATION DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

Les candidats au baccalauréat général et technologique qui ne suivent les cours d'aucun établissement et qui ne sont pas inscrits au CNED présenteront l'ensemble des épreuves prévues pour la session 2021. Ces élèves n'ayant pas de livret scolaire homologué par l'institution scolaire, il n'est pas possible de certifier de leur niveau réel sans le passage de ces épreuves. Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur la préparation des examens, des aménagements sont prévus.

Les candidats inscrits en voie générale et technologique, passeront les évaluations ponctuelles de tronc commun organisées au titre du contrôle continu (histoire-géographie, deux langues vivantes obligatoires, et enseignement scientifique pour la voie générale ou les mathématiques en voie technologique), ainsi que les épreuves de spécialité. Les évaluations ponctuelles porteront uniquement sur le programme de la classe de terminale. Un sujet proposé pour toutes les épreuves, permettant plus de choix aux candidats soit sur 2 sujets, soit des exercices ou des parties.

Les épreuves terminales des enseignements de spécialité sont aménagées pour offrir différents choix adaptés à la discipline concernée (exercices ou questions au choix)

b) Un aménagement des conditions de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), obligatoires pour passer le baccalauréat ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire applicable aux entreprises pouvait être strictement respecté. Quand l'activité économique d'un secteur professionnel ou les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, des [aménagements du cadre réglementaire](#) des PFMP ont été proposés pour assouplir le calendrier et présenter un seuil minimal de PFMP.

Les PFMP ont pu également être partiellement ou totalement effectuées en travail à distance à condition que la nature de la mission soit adaptée à cet exercice et accessible à l'élève. Il a également été possible, à titre exceptionnel, de **fractionner les périodes habituellement consécutives**.

Ces aménagements des PFMP ont aussi concerné les candidats au baccalauréat, stagiaires de la formation continue. La durée d'expérience professionnelle correspondant aux PFMP pour les candidats individuels a également été réduite.

Les candidats individuels passeront l'ensemble des épreuves ponctuelles selon le calendrier fixé pour chaque spécialité.

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire qui a durement touché certains secteurs de notre économie, les éventuelles exigences imposées par le référentiel du diplôme qui n'auraient pas pu être respectées ne sont pas bloquantes.

CE QUI NE CHANGE (PRESQUE) PAS

1. Les mentions

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;

À compter de la session 2021, la mention **très bien avec les félicitations du jury** pourra être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

2. Les épreuves de rattrapage

Les candidats pourront présenter lors des épreuves de rattrapage un document récapitulatif, établi par le chef d'établissement ou le directeur d'organisme de formation professionnelle, qui attestera des points du programme qui n'auront pas pu être abordés au cours de l'année. Les examinateurs tiendront compte de ces éléments et adapteront les sujets proposés.

a) Les oraux de rattrapage du baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues du 7 au 9 juillet 2021, sont maintenues pour les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent **deux enseignements au maximum** parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. **Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.**

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée **uniquement** si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

b) L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 7 et le 9 juillet 2021, sont également maintenues. Elles sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle définie pour la spécialité.

L'épreuve de contrôle consiste en **deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune**, précédées d'une préparation de 15 minutes pour chacune d'entre elles.

Les candidats qui obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury. **Cette note est la moyenne de la note obtenue à l'épreuve de contrôle et de la note moyenne obtenue à l'examen.**

3. La session de remplacement

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de forces majeures.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle. **Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.**

4. Les aides et les aménagements d'épreuves pour les candidats à besoins particuliers

a) Une procédure renouvelée

À compter de la session 2021, la [procédure de demande](#) fait l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves.

Les candidats souhaitant bénéficier de l'une de ces procédures adressent une demande à un médecin, désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Suite à l'avis de ce dernier, le rectorat peut décider d'aménagements ou d'adaptations d'épreuves au titre de la session normale et de celle de remplacement au regard de la situation particulière du candidat. **L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.**

En outre, les candidats peuvent demander **la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix** (quelle que soit leur valeur).

b) Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.

- **Les aménagements les plus souvent mis en place**
 - Tiers temps
 - Étalement des épreuves
 - Épreuve adaptée ou dispense d'épreuve
 - Locaux, accessibilité
 - Adaptation des sujets
 - Secrétariat et/ou assistance humaine
 - Ordinateur + matériel adapté

Un candidat peut bénéficier de plusieurs types d'aménagements ;

Plusieurs types de tiers temps peuvent être mis en œuvre : pour les épreuves écrites, pour les épreuves orales, pour les épreuves pratiques, pour des temps de préparation, etc.

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

1. Comment consulter les résultats de la session 2021 ?

Dès le mardi 6 juillet 2021

Les résultats du 1^{er} groupe seront consultables gratuitement à l'adresse : http://ocean.ac-poitiers.fr/publication_A13/

- à **9h00** pour le baccalauréat professionnel
- à **20h00** pour le baccalauréat général et technologique

Sur la page d'accueil du site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies : education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

2. Rappel des résultats de la session 2020 dans l'académie de Poitiers

- **Taux de réussite global : 95,8 %** (National : 95,0%)
- **Taux de réussite par voie**
 - Baccalauréat général : **98,1%** (National : 97,6 %)
 - Baccalauréat technologique: **95,4 %** (National : 94,8%)
 - Baccalauréat professionnel: **92 %** (National : 90,4 %)

En savoir plus

Note d'information sur l'évolution des résultats du baccalauréat dans l'academie de Poitiers ⇒ CF annexe page 20

APRÈS LE BACCALAURÉAT : ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

Pendant toute la durée des délibérations des jurys et jusqu'aux résultats des épreuves de remplacement, la procédure Parcoursup continue.

Elle a pour objectif :

- de **renforcer l'accompagnement** à l'orientation au lycée ;
- **d'améliorer la mobilité sociale et géographique** pour assurer un accès à l'enseignement supérieur plus juste ;
- de **personnaliser les parcours à l'université pour s'adapter à la diversité des publics et garantir que chacun puisse réussir dans le supérieur**, au besoin par un accompagnement renforcé dès sa première année.

1. Les vœux d'orientation 2021 des lycéens dans l'académie de Poitiers

- Au total **14 165 ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup** : un chiffre en baisse par rapport à l'an dernier (- 577 lycéens) en rapport avec la baisse démographique.
- **151 558 vœux** ont été confirmés par ces lycéens en phase principale pour cette session 2021 contre 135 301 en 2020 soit **une hausse de 12 %**

2. Du 27 mai au 16 juillet 2021 : la phase d'admission principale

Parcoursup fonctionne en continu. Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :

- **Oui** : proposition d'admission ;
- **Oui, si** : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- **En attente** d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
- **Non** (uniquement en formation sélective).

3. À partir du 16 juin et jusqu'au 16 septembre 2021 : une phase complémentaire

Les candidats pourront **à compter du 16 juin 2021 formuler jusqu'à dix nouveaux vœux** dans des formations qui disposent de places disponibles.

4. L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

Dès le 27 mai 2021, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation (CIO) et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.

À partir du 2 juillet 2021, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou qui demeure sans proposition d'admission en phase complémentaire.

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs et les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

Focus sur le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, **le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2021**. Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander **une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire**.

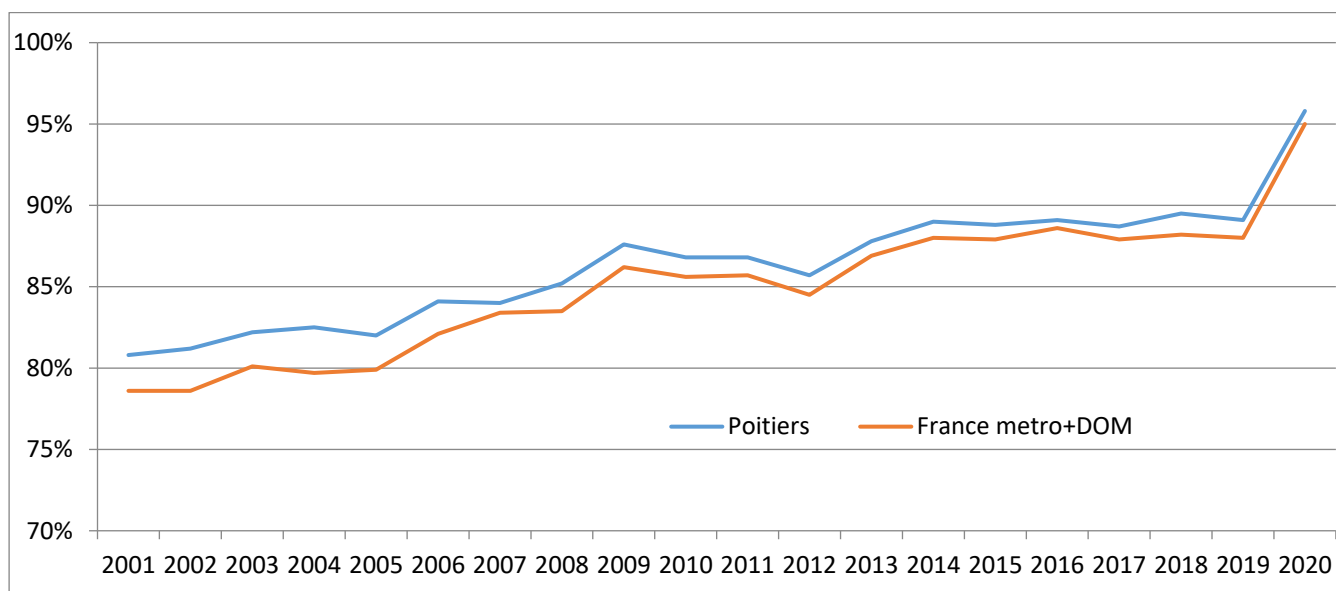
Pour en savoir plus : www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobiliteparcoursup

ANNEXE : NOTE D'INFORMATION

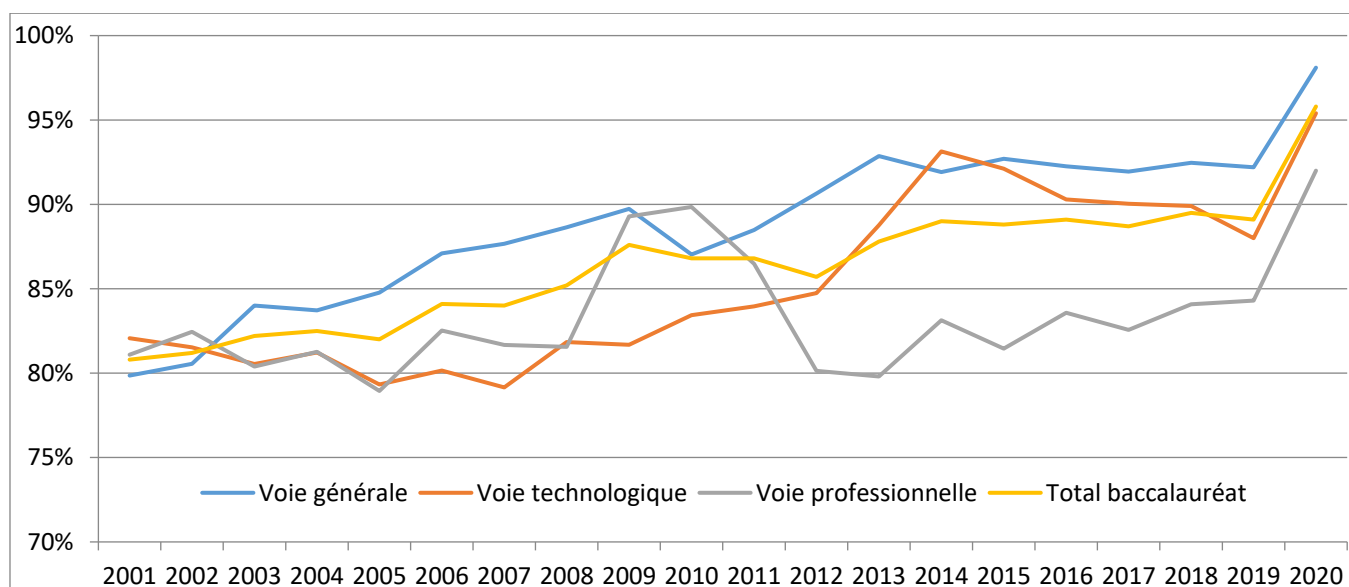
Évolutions des résultats du Bac dans l'académie de Poitiers

- **Evolution du taux global de réussite**

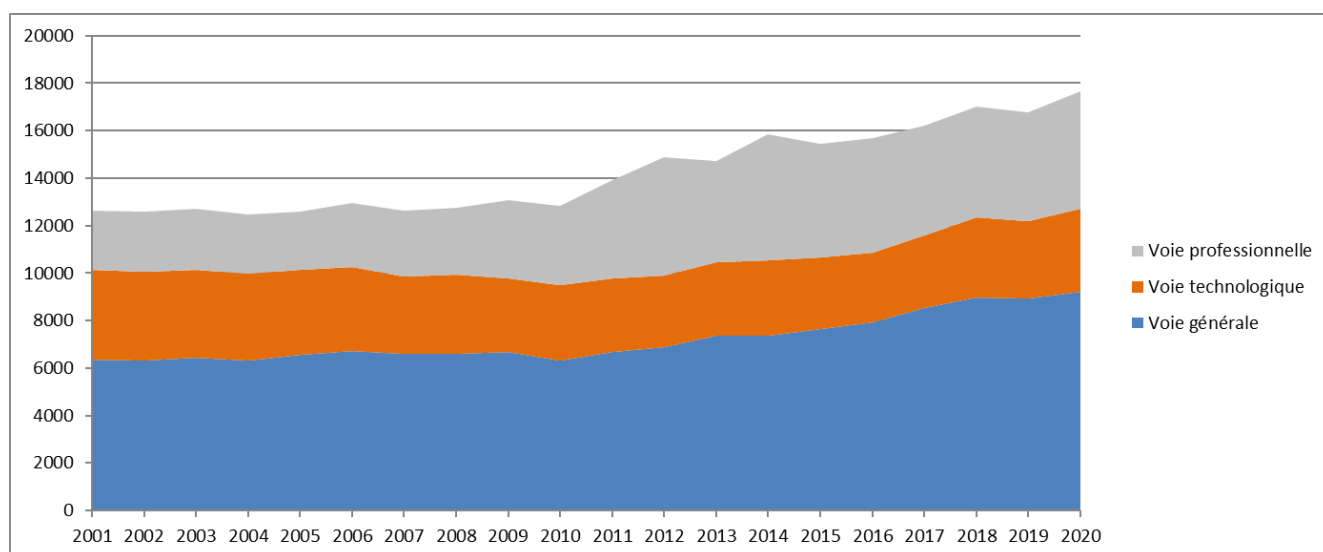
- Un taux global de réussite toujours supérieur à la moyenne nationale



- **Evolution de taux de réussite par voie**



- **Evolution du nombre d'admis par voie**



- **Part de bacheliers en 2020**

- 52,3% des bacheliers issus de la voie générale (53,2% en 2019)
- 19,8% de bacheliers issus de la voie technologique (19,4% en 2019)
- 27,9% de bacheliers issus de la voie professionnelle (27,4 % en 2019)

Contact presse

Yolande de Souza

05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64

communication@ac-poitiers.fr